

## **Politique énergétique : miser sur l'efficacité énergétique pour préserver le tissu industriel en Europe**

Le conseil d'administration de la FEDIL s'est réuni en date du 9 mars 2007 sous la présidence de Robert Dennewald.

Au chapitre des sujets d'actualité, le conseil d'administration a fait le bilan des récents échanges de vues avec le gouvernement au sujet des futurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de pénétration des énergies renouvelables. Par ailleurs, il a abordé les conclusions du Sommet européen en cette matière.

De l'avis du conseil d'administration de la FEDIL, l'engagement ambitieux en faveur d'une réduction des émissions européennes de 20%, voire 30% à l'horizon 2020, a été pris sans connaître les potentiels et les contributions des différents secteurs ou pays à cet objectif. Dans ce contexte, il faut souligner que la réduction envisagée devra être le fruit d'une amélioration de l'efficacité énergétique et du progrès technologique et pas d'une simple délocalisation d'activités industrielles intensives en énergie provoquant des conséquences néfastes pour les structures économiques et sociales en Europe.

En ce qui concerne la promotion des énergies renouvelables et la réalisation de l'objectif très ambitieux de 20%, la FEDIL partage la position défendue par le Premier ministre luxembourgeois de tirer profit de l'existence d'un marché unique pour privilégier les productions efficaces d'énergies renouvelables au sein de l'Union européenne. En effet, ce principe permettra au Luxembourg de cibler la promotion nationale aux productions domestiques efficaces (p. ex. biomasse), d'accéder à des productions étrangères proches du seuil de rentabilité (p.ex. éoliennes maritimes) et d'éviter ainsi une politique de subvention démesurée dont le coût dépasserait d'ailleurs de loin les effets d'une création d'emplois supplémentaires éventuels.

### **Statut unique : les propositions actuelles ne respectent pas l'accord tripartite**

A l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration de la FEDIL a également figuré le sujet de l'introduction d'un statut unique pour les salariés du secteur privé.

C'est dans ce contexte que le conseil d'administration de la FEDIL a constaté que, malgré l'opposition manifestée au cours des dernières semaines par les associations patronales concernées, en général, et la FEDIL, en particulier, les propositions gouvernementales ne tiennent pas compte des observations liées au maintien de la rémunération en cas de maladie (« Lohnfortzahlung »), à la lutte contre l'absentéisme abusif et les aspects touchant au droit du



## COMMUNIQUE DE PRESSE

travail (heures supplémentaires, indemnités de départ, trimestre de faveur, unicité de la convention collective, etc.). Dans ce contexte, le conseil d'administration de la FEDIL lance un appel au gouvernement afin qu'il reconsidère ses propositions en matière d'introduction d'un statut unique pour salariés du secteur privé.

En conclusion, la FEDIL ne peut donc pas se rallier à une approche visant à aligner, si pas dans l'immédiat alors à terme, le statut de l'ouvrier à celui de l'employé privé.

### **Affiliation de neuf nouveaux membres**

Finalement, le conseil d'administration de la FEDIL a approuvé les demandes d'affiliation des neuf sociétés suivantes, représentant au total un effectif de quelque 1.400 salariés : BUREAU MODERNE S.A. (machines pour traitement courrier; service technique pour machines; production et développement de concepts d'aménagement) ; ISS FACILITY SERVICES S.A. (nettoyage et entretien de bâtiments et d'hôpitaux) ; IVC LUXEMBOURG S.A. (production et commercialisation de revêtements de sol, revêtements muraux et matériaux d'isolation) ; LEISTENSCHNEIDER INTERIM S.à r.l.; LEORADO S.à r.l. (transports internationaux) ; LUX INTERIM S.à r.l. ; SEWERIN SCHILTZ S.à r.l. (tuyauterie industrielle pour gaz, eau et énergie thermique) ; SIEMENS NETWORKS S.A., Succursale (instruments de mesure et de contrôle, machines dans le domaine de la télécommunication) ; TPS LUX TRADE S.A. (achat, vente et transformation de tous types de produits sidérurgiques).

Luxembourg, le 12 mars 2007